

Evaluation qualitative du dispositif CEE 2ème période 2011-2013



Les Certificats d'Économies d'Énergie : un dispositif qui catalyse les décisions de travaux d'économies d'énergie des ménages



Résumé

Pour stimuler le passage à l'acte des particuliers en termes de travaux de rénovation énergétique, l'accompagnement de proximité ainsi que le financement sont deux aspects essentiels. Au-delà des dispositifs publics existants, en particulier les Espaces Info Energie (EIE) et le crédit d'impôt développement durable, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) permet aujourd'hui de mobiliser les réseaux existants des fournisseurs d'énergie, et plus largement les réseaux d'installateurs, pour apporter des conseils personnalisés et des aides financières.

Afin d'évaluer l'impact de ce dispositif sur le passage à l'acte, l'ADEME a cofinancé début 2013 des enquêtes auprès des ménages avec cinq acteurs du dispositif CEE (dont trois obligés et deux prestataires CEE). Ces études montrent que :

1- Les CEE catalysent la décision de travaux et incitent à faire des travaux plus performants ;

D'une part, pour plus de 75% des ménages la prime « CEE » a eu un effet incitatif :

- a. Soit pour démarrer les travaux **dans des délais plus courts** (30 à 40% des ménages suivant les panels),
- b. Soit pour choisir des travaux plus performants (30 à 50% suivant les panels),
- c. Soit pour faire réaliser les travaux, non pas par le ménage, mais par un professionnel (50 à 60% suivant les panels).

D'autre part, 35 à 75% des ménages considèrent que l'information et les conseils qu'ils ont reçu dans le cadre du dispositif CEE leur ont permis de choisir des travaux plus performants que ceux qu'ils avaient prévus initialement.

2- Un dispositif additionnel aux autres aides publiques: pour plus de la moitié des travaux, les CEE sont la seule aide financière reçue ;

3- La principale justification des travaux est la recherche d'économies d'énergie : il s'agit de la première motivation citée par plus de 60% des répondants. Le remplacement d'un équipement en panne concerne moins de 10% des travaux ;

4- Le dispositif permet effectivement de faire des économies d'énergie: 95% des ménages interrogés pensent avoir réduit leurs dépenses d'énergie ou l'ont déjà constaté ; par ailleurs, 60% à 75% déclarent faire davantage attention à leur consommation énergétique depuis la réalisation des travaux.

Au-delà de l'évaluation technique des économies d'énergie engendrées par le dispositif CEE précédemment réalisée par l'ADEME, cette évaluation qualitative menée auprès de plus de 4 400 ménages, permet de confirmer son efficacité. Cette évaluation confirme également le rôle actif des CEE dans l'augmentation du nombre de travaux d'efficacité énergétique et leur transformation vers des travaux énergétiquement plus performants, au travers de formes variées : réseaux d'installateurs, plateformes internet, etc. L'effet quantitatif et qualitatif des CEE est ainsi attesté.

Evaluation qualitative de l'impact du dispositif CEE sur la prise de décision des ménages

Chaque année, plus de 6 millions de logements font l'objet de travaux d'entretien et d'amélioration en France. Parmi ces travaux, seulement 1/3 ont un impact sur la consommation énergétique du logement¹. Depuis 2006, le dispositif CEE a pour objectif de promouvoir la diffusion d'équipements performants par la transformation des marchés diffus (principalement le marché de la rénovation énergétique du logement) vers une meilleure performance énergétique.

Sur la période 2006-2010, ce sont plus d'un million de systèmes thermiques qui ont été remplacés par des matériels performants grâce notamment aux CEE ainsi que 195 000 installations de systèmes à énergie renouvelable et 566 000 travaux d'isolation. Sur la même période, la part de marché des travaux d'efficacité énergétique a progressé de 31,6% à 37,2 % en particulier grâce aux CEE.

Afin de compléter les précédentes évaluations réalisées (économies d'énergie, coûts, gisements), l'ADEME a lancé début 2013 une évaluation qualitative du dispositif CEE, pour appréhender son impact dans la prise de décision du consommateur final.

Méthodologie de l'évaluation

L'ADEME s'est appuyée sur une collaboration avec cinq partenaires ayant accepté d'interroger leurs bénéficiaires, à savoir : TOTAL, Economie d'Énergie SAS² (Auchan), COPEO³, CertiNergy⁴ et SIPLEC (Leclerc). A l'exception de SIPLEC qui a réalisé une enquête internet, les autres partenaires ont mené directement des enquêtes téléphoniques en interne (COPEO) ou, le plus souvent, via des prestataires extérieurs spécialisés (TNS Sofres, Laser Contact, Le Terrain).

PANEL DES MENAGES INTERROGES

Obligés/ prestataires	Nombre de répondants	Etude réalisée par
TOTAL	1407	Laser Contact
AUCHAN	1226	TNS Sofres
COPEO	870	COPEO
CERTINERGY	400	Le Terrain
LECLERC	563	TNS Sofres
NOMBRE TOTAL	4466	

Les principales questions posées étaient globalement identiques, avec certaines adaptations liées à des offres CEE différentes selon les 5 partenaires.

Cette note a pour objectif de synthétiser les principaux éléments structurants qui ressortent de ces différentes enquêtes d'évaluation.

TRAVAUX CONCERNES

▲ SYSTEMES THERMIQUES

- Chaudière à condensation
- Appareil indépendant de chauffage au bois

▲ ACTIONS D'ISOLATION

- Isolation des combles / toitures
- Isolation des murs
- Remplacement des fenêtres

▲ TRAVAUX REALISES EN 2012

Donc selon les règles de la 2^{ème} période

▲ ET AYANT BENEFICIE DE CEE

¹ Source : étude OPEN, juin 2012, ADEME

² Les sociétés Economie d'Énergie SAS et Certinergy sont deux structures collectives du dispositif CEE, et à ce titre elles sont donc obligées cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Obligees-de-la-seconde-periode-du.html>

³ COPEO : société de services créée en 2009 et positionnée sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

⁴ CertiNergy : entreprise de conseil créée en 2008, CertiNergy propose des services autour du dispositif des CEE et pilote le programme de lutte contre la précarité énergétique « Pacte Énergie Solidarité »

1- Les CEE : Un catalyseur de travaux plus performants

Le dispositif CEE a un impact important sur le déclenchement et la nature des travaux d'efficacité énergétique par les ménages. En effet, les interviews auprès de plusieurs milliers de particuliers ayant bénéficié des CEE montrent qu'**au total pour plus de 70% des ménages la prime « CEE » a eu un effet incitatif.**

D'autre part, **35 à 75% des ménages considèrent que l'information et les conseils qu'ils ont reçu dans le cadre du dispositif CEE leur ont permis de choisir des travaux plus performants que ceux qu'ils avaient prévus initialement.**

Chaque année plusieurs millions de travaux de rénovation sont réalisés par les ménages au sein de leur logement. L'objectif intrinsèque du dispositif CEE est d'inciter les particuliers à réaliser plus de travaux et des travaux plus performants énergétiquement. Les résultats chiffrés montrent l'intérêt et la pertinence du dispositif CEE dans le passage à l'acte.

Les enquêtes confirment que cet impact incitatif des CEE est lié à la fois aux conseils et à l'aide financière.

Zoom sur les obligés de la grande distribution

La TNS SOFRES a approfondi l'évaluation du dispositif mis en œuvre par Auchan et Leclerc, pour savoir si l'impact de l'aide a été important dans la décision de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Parmi les 1789 répondants :

- 62% considèrent que l'aide financière d'Auchan ou Leclerc a été un facteur très important ou important ;
- 44% considèrent que les conseils d'Auchan ou Leclerc (ou de leurs sites) ont été un facteur très important ou important.

Soit au total **2/3 des répondants qui déclarent que le dispositif a été réellement significatif dans la décision des travaux (grâce aux conseils, à la prime ou aux deux).**

▲ 3596 REpondants

Impact incitatif de la prime CEE
Panels CertiNergy, TOTAL,
Auchan, Leclerc

▲ 3503 REpondants

Impact incitatif de l'information
et des conseils reçus dans le
cadre du dispositif CEE
Panels TOTAL, COPEO, Auchan

Effet incitatif de la prime CEE

La prime CEE a un impact important sur le déclenchement et la nature des travaux d'efficacité énergétique par les ménages. En effet, les interviews montrent que :

- grâce à la prime CEE et en fonction des différentes enquêtes **30 à 50% des ménages ont réalisé plus de travaux que prévus initialement ou bien ont choisi un équipement plus performant** que prévu initialement ;
- pour les travaux d'isolation ce taux monte jusqu'à **58%** ;
- pour **30 à 40% des ménages, suivant les panels, la prime CEE a permis de débiter les travaux et de ne plus reporter la décision** ;
- grâce à la prime CEE et en fonction des différentes enquêtes, 50 à 60% des ménages sont passés par un professionnel plutôt que de réaliser les travaux en auto construction. Ce pourcentage s'élève à 65% pour le panel TOTAL.

Au total pour plus de 75% des ménages la prime a donc eu un effet incitatif.

▲ 3033 REpondants

Panels CertiNergy, TOTAL, Auchan

▲ LA PRIME CEE PARTICULIEREMENT INCITATIVE SUR L'ISOLATION

58% des ménages ayant réalisé des travaux d'isolation déclarent avoir réalisé plus de travaux ou des travaux plus performants que prévus initialement.

Panel CertiNergy : 400 répondants

Au total, sur les 3 596 répondants des panels CertiNergy, TOTAL, Leclerc et Auchan, ce sont **plus de 70% des particuliers qui considèrent que la prime CEE a eu un impact incitatif dans la réalisation de leurs travaux.** Dans la mesure où par définition seuls les équipements performants donnent droit à des CEE, ces résultats viennent confirmer que le dispositif est additionnel et tire la qualité des travaux vers le haut.

Le graphique ci-dessous présente, par exemple, l'impact de la prime CEE d'Auchan sur la réalisation des travaux, le niveau de performance des travaux, leur déclenchement, ou encore sur le fait de recourir à un professionnel.

Légende du graphique

N'auraient pas réalisé de travaux d'économie d'énergie dans l'immédiat sans aide

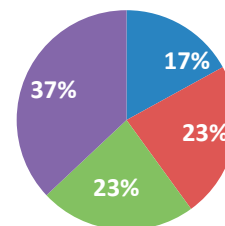
Auraient réalisé les travaux mais la prime a conduit à les confier à un professionnel

Auraient réalisé les travaux mais la prime a permis d'améliorer leur performance énergétique ou de faire plus de travaux

Auraient réalisé les travaux de la même manière

Panel Auchan, 1226 répondants

REPARTITION



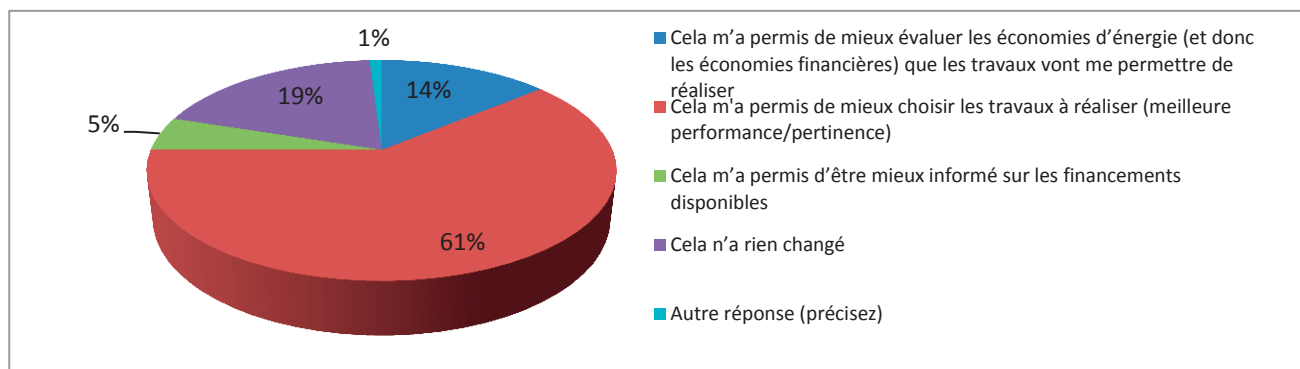
Par ailleurs, des études précédentes chez Leclerc et Auchan avaient montré que les primes données sous forme de bons d'achat permettaient d'aider les ménages à faire face à leurs besoins essentiels. En effet, la prime avait été très majoritairement dépensée en achats alimentaires (91% chez Leclerc, 72% chez Auchan) plutôt qu'en achats liés aux loisirs (électroménager, TV,...).

Effet de levier du conseil/information

Les différentes évaluations montrent que 35 à 75% des répondants considèrent que l'information et les conseils qu'ils ont reçu dans le cadre du dispositif CEE (via l'installateur, via les plateformes internet, etc.) leur ont permis de choisir des travaux plus performants que ceux qu'ils avaient prévus initialement (panels TOTAL, COPEO et Auchan, 3503 répondants).

Ceci est particulièrement vrai pour TOTAL et COPEO qui travaillent uniquement via des réseaux de professionnels du bâtiment (installateurs/artisans) : ainsi, 56% des répondants du panel TOTAL ont choisi des équipements plus performants grâce aux conseils et aux informations reçues.

Concernant le panel COPEO, 76% des répondants ont choisi des équipements plus performants grâce aux conseils et aux informations reçues. Qui plus est, les conseils apportés par l'installateur ont joué un rôle important dans la concrétisation du projet de travaux pour 80% des répondants, comme l'indique le graphique ci-après. Au-delà de l'impact sur le choix des travaux (61% des répondants), 14% des répondants considèrent que le professionnel leur a permis de mieux évaluer les économies d'énergie potentiellement engendrées par les travaux.



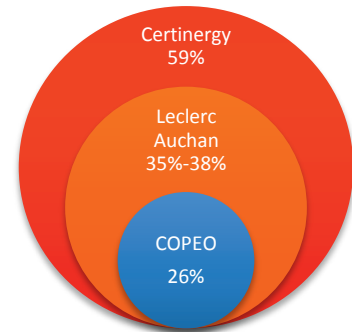
Source : panel COPEO (870 répondants, question 7 : dans quelle mesure l'information et les conseils donnés par votre artisan ont-ils joué un rôle dans la concrétisation de votre projet de travaux ?)

2- Un dispositif additionnel aux autres aides publiques

Les résultats montrent que **seulement une partie des travaux bénéficiant de CEE font en même temps l'objet d'autres aides** ou incitations financières, notamment CIDD ou EcoPTZ : 59 % dans le panel Certinergy, un peu plus de 35% dans les panels Auchan et Leclerc, et 26 % dans l'étude COPEO. **Selon les déclarations des bénéficiaires, 41% à 74% des travaux n'ont donc bénéficié d'aucune autre aide.**

Citons l'exemple de Leclerc : parmi les 563 répondants ayant bénéficié d'une prime CEE Leclerc, seulement 18% ont également bénéficié de CIDD, 13% d'un Eco PTZ et 9% d'une autre aide. Au total, pour 65% des répondants, la « prime énergie Leclerc » a été la seule aide reçue.

Ceci montre que l'accompagnement proposé dans le cadre des CEE est complémentaire des autres dispositifs majeurs de soutien que sont le CIDD et l'EcoPTZ.



% de répondants ayant bénéficié à la fois d'une aide CEE et d'une autre aide

3- Des travaux fortement motivés par la recherche d'économies d'énergie

Les ménages ont été interrogés sur les raisons qui ont motivé la réalisation de leurs travaux. Parmi les 1 600 qui ont répondu à cette question (panels CertiNergy et Auchan), 3 principales raisons sont citées :

1. **Faire des économies d'énergie (plus de 60%)**
2. Remplacer un équipement ancien / vétuste (plus de 40%)
3. Améliorer le confort (plus de 25%)

A noter que le remplacement d'un équipement en panne concerne moins de 10% des travaux qui ont bénéficié de CEE ; la mutation du ménage ou du logement ou encore l'opportunité de coupler ces travaux à d'autres travaux représente moins de 5 %.

Les travaux évalués au sein de cette étude concernent donc des travaux majoritairement "volontaires" (non imposés par une panne de chauffage en hiver par exemple) et ont principalement pour motivation la réalisation d'économies d'énergie.

DISPARITE ENTRE LES ACTIONS DE :

▲ CHAUFFAGE GAZ / FIOUL

Les actions relatives au chauffage (chaudières) sont plus fortement engendrées par la vétusté du matériel.

▲ ISOLATION / CHAUFFAGE BOIS

La volonté de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort sont les deux motivations principales pour les actions d'isolation ou l'installation d'appareils indépendants au bois.

4- Les CEE permettent aux bénéficiaires de faire des économies d'énergie

Selon les panels TOTAL, COPEO et Auchan (3503 répondants), 95% des répondants déclarent que les travaux leur ont permis de réduire leurs dépenses d'énergie. D'une part, **33% ont d'ores et déjà constaté une réduction de leurs dépenses d'énergie. Ce pourcentage augmente fortement pour les appareils de chauffage aux bois et pour les habitants de communes rurales.**

D'autre part, **62 % pensent qu'ils ont réduit leurs dépenses d'énergie** mais qu'il est encore trop tôt pour l'affirmer (travaux récents) tandis que moins de 6% des répondants considèrent ne pas avoir réduit leurs dépenses d'énergie.

On observe également que **60 à 75% des ménages disent faire plus attention à leur consommation énergétique depuis la réalisation des travaux.**

Enfin, il est intéressant de rappeler que l'amélioration du confort est citée par les ménages comme l'une des principales raisons de réalisation de travaux. Or depuis la réalisation de leurs travaux ayant bénéficié de CEE, **89 % des ménages disposent d'un meilleur confort d'ambiance** (panels Auchan et Leclerc : 1789 répondants).

ZOOM

- ▲ **1226 REpondants**
Panel Auchan
- ▲ **PLUS DE 55% DES MENAGES**
Ayant installé un appareil de chauffage au bois ont constaté une réduction de leurs dépenses d'énergie.
- ▲ **PLUS DE 50% DES HABITANTS**
De communes rurales ont constaté une réduction de leurs dépenses d'énergie.
- ▲ **PLUS DE 89% DES MENAGES**
Déclarent disposer d'un meilleur confort d'ambiance sans avoir à pousser le chauffage depuis que les travaux ont été réalisés.

Un dispositif plébiscité par les particuliers

Quelle que soit la typologie des offres des différents acteurs, **85% des particuliers ayant bénéficié du dispositif CEE souhaitent ré-utiliser ce système lors de leurs prochains travaux d'économies d'énergie.**

Ces résultats démontrent **la nécessité d'avoir simultanément un accompagnement financier (prime) et un accompagnement technique (conseil, aide à la décision) du particulier.** Ils soulignent **le rôle majeur des installateurs qui sont de réels vecteurs de transmission de la performance énergétique à leurs clients.** Cela correspond bien à la philosophie initiale du dispositif CEE, qui pousse les fournisseurs d'énergie à développer des offres combinées de conseil et/ou de financement permettant d'engendrer la prise de décision, tout en promouvant la meilleure performance énergétique des équipements.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01



www.ademe.fr